

RAPPORT MORAL 2010

RAPPORT D'ACTIVITES 2010

PERSPECTIVES 2011

Monsieur le conseiller régional et président de la Communauté de Communes, Messieurs les conseillers généraux, Mesdames et Messieurs les maires, Mesdames et Messieurs les élus, Mesdames et Messieurs les membres du Conseil Citoyen, Mesdames, Messieurs,

Je suis très heureux de vous accueillir pour le 7^{ième} rendez-vous annuel de notre association dans cet auditorium de Blanchardeau, lieu où se sont déroulés les grands moments de notre association : la création en décembre 2003, modification des statuts en décembre 2006 et ce soir des évolutions, disons significatives. Je vous remercie d'avoir répondu à notre invitation. Par votre présence, vous manifestez si ce n'est de l'attachement, tout au moins de l'intérêt pour notre association voire de la curiosité qui j'espère sera satisfaite pour la fin de la soirée.

Notre soirée sera un peu particulière et se déroulera en 3 parties. Une première partie, l'assemblée générale extraordinaire consacrée à la présentation de nouveaux statuts et d'un nouveau règlement qui seront soumis à votre approbation. La seconde partie, l'assemblée générale ordinaire, sera plus classique et portera sur les rapports, moral, d'activités et financier et sera clôturée par les élections. Enfin la troisième partie vous permettra d'apprécier les actions lancées et à venir

concernant la problématique des déchets. Enfin, nous terminerons par le verre de l'amitié.

Sans plus attendre, je vous propose d'entrer dans le vif du sujet. Je déclare donc ouverte l'assemblée générale extraordinaire.

ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

Rappelez-vous, l'assemblée générale 2009 de notre association s'est terminée par un débat ayant pour objet : ***l'image et la place du Conseil Citoyen sur le territoire***. Des témoignages ainsi qu'un micro trottoir révélateurs permettaient d'engager la réflexion. La discussion qui s'en est suivie fut nourrie et sans complaisance. En synthèse, il est apparu que le Conseil Citoyen était peu connu, qu'un amalgame était souvent fait avec la Communauté de Communes, que les buts de l'association n'étaient pas clairs aux yeux des membres, que l'existence de 3 collèges au conseil d'administration n'avait plus lieu d'être aujourd'hui, que les membres se connaissaient peu sans doute par manque de rencontres sur une réflexion commune, que l'action du Conseil Citoyen ne devait pas se limiter à l'organisation de manifestations récurrentes et enfin que l'appellation même de l'association, surtout le mot « conseil », était considérée comme trop formelle. Sale temps !!!!!!!!! ou pourquoi pas soleil à l'horizon.

Cette soirée aura marqué les esprits. Toutes nos certitudes ou nos assurances sont balayées en une heure. Finie la routine, fini le ronronnement,mais place au grand brassage d'idées, à une vaste réflexion, à une remise à plat. Le chantier est ouvert sans tarder. Quatre conseils d'administration, deux matinées, une soirée et de nombreux écrits plus tard, un

nouveau projet voit le jour. Ceci se traduit par les évolutions qui vont vous être présentées par Pascal Méance.

Merci Pascal. Toute cette réflexion s'est traduite par un projet de modifications des statuts de l'association. Ce projet a été approuvé en Conseil d'administration le 29 octobre 2010 qui s'est déroulé sur la commune de Le Merzer. Par ailleurs, tous les membres de l'association ont été destinataires des projets. Je vais donc vous faire passer un moment un peu fastidieux en vous faisant lecture des articles modifiés. Je rappelle que conformément aux règles, les statuts seront soumis au vote sans débat ni modification. Le vote portera sur l'ensemble du texte.

FORUM CITOYEN LEFF AR MOR

ASSEMBLEE GENERALE CONSTITUTIVE DU 4 DECEMBRE 2003

Article 1er-Dénomination

Article modifié en assemblée générale extraordinaire le 3 décembre 2010

Il est fondé entre les adhérents aux présents statuts une association régie par la loi du 1er juillet 1901 et le décret du 16 août 1901, ayant pour titre **FORUM CITOYEN LEFF AR MOR** anciennement dénommé **CONSEIL CITOYEN**

Article 2-But.**Article modifié en assemblée générale extraordinaire le 3 décembre 2010**

Cette association a pour but d'apporter sa contribution à la vie du territoire communautaire. Au travers de réflexions et de projets d'animation, en lien avec les préoccupations des habitants, elle souhaite favoriser l'expression citoyenne.

Article 3-Siège Social.**Article modifié en assemblée générale extraordinaire le 3 décembre 2010**

Le siège social est fixé à l'adresse suivante : Maison des associations – Longère du Moulin de Blanchardeau – 22290 Lanvollon
Il pourra être transféré par simple décision du conseil d'administration, la ratification par l'assemblée générale sera nécessaire.

Article 4-Composition.**Article modifié en assemblée générale extraordinaire le 3 décembre 2010**

L'association se compose de membres, personnes physiques

Article 5-Admission.

Toute personne, âgée de plus de 16 ans, résidant sur le territoire communautaire ou toute personne intéressée par son développement peut adhérer à l'association.

Article 6-Les membres.

Article modifié en assemblée générale extraordinaire le 3 décembre 2010

Sont membres adhérents, les personnes qui sont à jour de leur cotisation dont le montant est fixé par le règlement.

Article 7-Radiations.

La qualité de membre se perd par :

- a) La démission ;
- b) Le décès ;
- c) des comportements inadaptés, en particulier, tenue de propos à caractère discriminatoire ou diffamatoire ;
- d) La radiation prononcée par le conseil d'administration pour non paiement de la cotisation ou pour motif grave, l'intéressé ayant été invité par lettre recommandée à se présenter devant le bureau pour fournir des explications.

Article 8-Ressources.

Article modifié en assemblée générale extraordinaire le 3 décembre 2010

Les ressources de l'association comprennent :

- 1° Le montant des cotisations ;
- 2° Les subventions de l'Etat, des départements, des collectivités locales et des fondations ;
- 3° les dons et legs.
- 4° les produits provenant des animations

Article 9-Conseil d'administration.

Article modifié en assemblée générale extraordinaire le 15 décembre 2006

Article modifié en assemblée générale extraordinaire le 3 décembre 2010

L'association est dirigée par un conseil d'administration composé de 18 membres.

Le conseil d'administration choisit parmi ses membres, au scrutin secret, un bureau composé de :

- 1° Un président ;
- 2° Un ou plusieurs vice-présidents ;
- 3° Un secrétaire et, s'il y a lieu, un secrétaire adjoint ;
- 4° Un trésorier, et, s'il y a lieu un trésorier adjoint.

Le conseil est renouvelé tous les 3 ans, soit un tiers chaque année. La première année les membres sortants sont désignés par le sort. La seconde année, ils sont désignés par le sort parmi ceux n'ayant pas été choisis la première année.

En cas de vacance, le conseil pourvoit au remplacement lors de l'assemblée générale suivante.

Article 10-Réunion du conseil d'administration.

Le conseil d'administration se réunit au moins une fois tous les trois mois, sur convocation du président, ou sur la demande du quart de ses membres.

Les décisions sont prises à la majorité des voix; en cas de partage, la voix du président est prépondérante.

Tout membre du conseil qui, sans excuse, n'aura pas assisté à trois réunions consécutives, pourra être considéré comme démissionnaire. Nul ne peut faire partie du conseil s'il n'est pas majeur.

Article 11-Assemblée générale ordinaire.

Article modifié en assemblée générale extraordinaire le 3 décembre 2010

L'assemblée générale ordinaire qui comprend tous membres de l'association se réunit chaque année.

Les membres de l'association sont convoqués par le bureau au moins quinze jours avant la date fixée. L'ordre du jour est indiqué sur les convocations.

Rapport moral : le président, assisté des membres du bureau, préside l'assemblée et expose la situation morale et le rapport d'activités de l'association qu'il soumet à l'approbation de l'assemblée.

Rapport financier : le trésorier rend compte de sa gestion et soumet le bilan à l'approbation de l'assemblée.

Il est procédé, après épuisement de l'ordre du jour, au remplacement, des membres du conseil d'administration sortants. Le scrutin est public sauf si un des membres présents souhaite un vote à bulletin secret ou si le nombre de candidats est supérieur au nombre de postes à pourvoir.

Ne devront être traitées, lors de l'assemblée générale, que les questions soumises à l'ordre du jour.

Article 12-Assemblée générale extraordinaire.

Si besoin est, ou sur la demande de la moitié plus un des membres adhérents le président peut convoquer une assemblée générale extraordinaire, suivant les formalités prévues par l'article 11.

Article 13-Règlement intérieur.

Article modifié en assemblée générale extraordinaire le 3 décembre 2010

Un règlement intérieur est établi par le conseil d'administration, soumis à l'approbation de l'assemblée générale et diffusé aux membres de l'association.

Ce règlement éventuel est destiné à fixer les divers points non prévus par les statuts, notamment ceux qui ont trait à

l'administration interne de l'association et à ses relations avec la Communauté de Communes.

Article 14 – Dissolution.

En cas de dissolution prononcée par les deux tiers au moins des membres présents à l'assemblée générale, un ou plusieurs liquidateurs sont nommés par celle-ci et l'actif, s'il y a lieu, est dévolu conformément à l'article 9 de la loi du 1er juillet 1901 et au décret du 16 août 1901.

Le Président, Le secrétaire, Le trésorier,

VOTE

Second moment difficile c'est le règlement. Nous aurions bien aimé vous faire grâce de cette lecture mais les règles prévoient également une approbation en assemblée générale. Pour cette phase délicate, je vais laisser la parole à Thierry Raffin.

VOTE

L'assemblée générale extraordinaire est terminée. Nous allons passer à l'assemblée générale ordinaire.

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

Tout d'abord, je voudrais exprimer toute notre gratitude au président de la Communauté de Communes Lanvollon Plouha pour ses encouragements et son appui sans faille à notre association. Son aide nous est très précieuse. Je voudrais remercier le président de la Communauté de Communes ainsi que la directrice et tous les agents pour leur gentillesse et pour toute l'aide apportée au fonctionnement courant de notre association. Un grand merci à la CCLP et aux maires pour le prêt de matériels lors des manifestations que nous organisons ou pour la mise à disposition de salles pour nos réunions. Enfin un grand merci à tous les membres du Conseil Citoyen pour leur engagement, leur dévouement et leur disponibilité que ce soit au sein des groupes de travail ou lors des salons, forums et autres manifestations. Je leur adresse également mes félicitations pour la qualité de leurs travaux, toujours réalisés dans la bonne humeur et avec un état d'esprit remarquable.

RAPPORT MORAL

Avant de vous présenter les bilans, financier ou d'activités, je vous propose de nous arrêter un instant pour faire un zoom sur le Conseil Citoyen pour ce qu'il est commun d'appeler le rapport moral. Si vous regardez bien son logo, qui sera d'ailleurs conservé, vous voyez trois personnes qui se tiennent par la main et qui symbolisent le fondement même du Conseil Citoyen c'est-à-dire la coopération, la solidarité, le lien, les échanges donc l'écoute et la liberté d'expression. C'est ce que se sont attachés à faire les 64 membres, dont 24 femmes, de notre association au cours de l'année 2010 tant lors des réunions

internes que lors des diverses animations. Pour ces dernières, chaque fois l'idée directrice a été la même, à savoir organiser une manifestation pour les habitants, au plus de chez eux et à laquelle l'accès est possible à tous, c'est-à-dire gratuit. Cette volonté est parfaitement transcrite dans le nouvel article 2 des statuts qui dit :

« Cette association a pour but d'apporter sa contribution à la vie du territoire communautaire. Au travers de réflexions et de projets d'animation, en lien avec les préoccupations des habitants, elle souhaite favoriser l'expression citoyenne »

« Favoriser l'expression citoyenne » est autre élément important de la vie de notre association. Vous le savez, la liberté d'expression est un de nos chevaux de bataille et la nouvelle appellation « forum », lieu de discussion par définition, traduit bien cette volonté. Que ce soit en réunion ou sur le site de l'association, chacun a la possibilité de s'exprimer en respectant certaines règles figurant dans le règlement et dans le strict respect des autres.

Nous montrerons tout à l'heure dans le rapport d'activités comment nous avons contribué à l'animation du territoire.

Concernant les élus du conseil communautaire, je crois pouvoir affirmer que le Conseil Citoyen a encore montré cette année qu'il a été fidèle à sa ligne directrice en mettant parfaitement en application sa position affichée dès sa création, à savoir que l'association n'est pas une force d'opposition ou un contre pouvoir mais un allié, un partenaire des élus, qui sont, il ne faut pas l'oublier, force de décision au sein du territoire. Cela ne doit cependant pas nous empêcher d'émettre des avis divergents voire opposés sur certains points particuliers. Enfin le Conseil Citoyen s'est limité, comme je le dis tous les ans, à son rôle

d'association en ne se prétendant pas être le représentant des citoyens du territoire. Le Conseil Citoyen parle uniquement au nom de ses membres adhérents.

Avant de vous parler du rapport d'activités 2010, je vais laisser la parole à Françoise Rault qui va vous faire le point sur nos finances.

Mais auparavant, je sou mets ce rapport moral à votre approbation.

VOTE RAPPORT MORAL

RAPPORT FINANCIER

Je sou mets ce rapport financier à votre approbation.

VOTE RAPPORT FINANCIER

Juste un petit mot supplémentaire sur les finances : Restons terre à terre, n'oubliez pas de régler votre cotisation.

RAPPORT D'ACTIVITES

Abordons maintenant le bilan d'activités 2010. Comme les années précédentes l'association a fonctionné à partir de 4 groupes de travail : développement économique, patrimoine, solidarité et environnement. Liberté d'expression oblige, cette

année nous allons évoluer et je vais donc laisser aux animateurs des groupes le soin de résumer, disons en 3 minutes, le point sur leurs activités. Nous allons faire cela selon l'ordre suivant : solidarités – développement économique – patrimoine et environnement. En fait je vous laisse à chacun 4 mn.

SOLIDARITE

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

PATRIMOINE

ENVIRONNEMENT

Le groupe de travail environnement s'est réuni environ une fois par mois à Pléguien. Les effectifs sont variables mais un noyau dur de 5 à 6 personnes est assidu aux réunions. Au cours du premier semestre 2010, l'activité du groupe a été essentiellement consacrée à un très important échange d'informations provenant de l'actualité sur le territoire et rapportée par la presse ou les membres présents aux réunions. Les sujets abordés ont été très divers. J'en citerai quelques uns : la crise agricole avec toutes les difficultés que cela pose pour les exploitations locales qui ne peut laisser insensible, sans oublier les sujets récurrents des algues vertes et la diminution du foncier. Autre sujet : le compostage suite à une présentation par le SMITOM à Blanchardeau qui intéresse de nombreux citoyens, également le prix de l'eau ou les économies d'eau, également les énergies renouvelables appliquées aux bâtiments publics et notamment ceux de la Communauté de Communes (il faut des moteurs), autre sujet, la réflexion menée par la CCLP pour rendre la collecte des OM plus

efficace, le tri des déchets et la communication qui en est faite par le SMITOM qui fut discutée, la problématique de la vidange des fosses, La discussion est très ouverte et chacun apporte ses connaissances à l'analyse du sujet, tout le monde pouvant ainsi s'enrichir. Depuis le mois de septembre, le groupe s'est intéressé au sujet des déchets et à la réalisation des fiches projet dans son domaine afin que la répartition des tâches entre les groupes soit cohérente. Voilà pour le groupe environnement.

Comme vous le voyez, l'année 2010 fut une année bien chargée : le forum de l'éco habitat, le forum des associations, la réflexion de fond menée pour faire évoluer l'association sans compter le travail des groupes. Cela a nécessité de très nombreuses séances de réflexion. Bravo pour la disponibilité et la persévérance.

Je voudrais ajouter à ceci quelques autres points qui méritent un petit zoom. Tout d'abord, l'association a émis un avis sur le projet de centre d'enfouissement de Pommerit le Vicomte, avis rédigé et motivé après plusieurs heures de réunion et une entrevue avec la Chambre de Commerce et de l'Industrie de Côtes d'Armor. Le Conseil Citoyen a également fait part au président de la CCLP de sa position sur le principe même de l'enfouissement des déchets.

A noter aussi que le Conseil Citoyen fait partie des associations admises à siéger au collège consultatif du SMEGA. J'ai assisté à 2 réunions cette année.

Par ailleurs, je voudrais signaler un petit événement qui est passé inaperçu aux yeux de beaucoup de monde. J'ai toujours dit que si le Conseil Citoyen avait la faculté de s'autosaisir de

tous les sujets et de faire remonter des avis ou des prises de position vers les élus du conseil communautaire, il serait intéressant que le conseil communautaire ou même les conseils municipaux saisissent le Conseil Citoyen pour lui demander une réflexion sur un sujet. Ce fut chose faite récemment et à mon avis c'est une première, le Conseil Citoyen a été saisi officiellement par courrier par le président de la CCLP pour émettre un avis sur le schéma local de développement touristique (SLDT). Cela a dû entraîner de la part du Conseil Citoyen une réactivité pour émettre un avis motivé dans les délais impartis. Au-delà du thème traité, c'est bien sûr la démarche que je retiens et que je trouve fort intéressante. Cela va peut être vous paraître prétentieux de ma part mais cette demande, je l'ai prise comme une reconnaissance du travail fourni par l'association. Cela ne serait sans doute pas possible pour tous les sujets traités en conseil communautaire mais pour des grandes questions territoriales, l'association est prête à répondre à des sollicitations de ce type.

En dehors des groupes de travail, plusieurs membres du Conseil Citoyen (environ 20 donc 1/3 de l'effectif sont inscrits dans les différentes commissions) participent activement aux diverses commissions communautaires ou à des groupes de travail particuliers.

Enfin, Il ne faut pas oublier que le Conseil Citoyen a été récompensé par la remise par le président de la CCLP du trophée départemental du développement durable pour ses actions et l'organisation du salon / forum de l'éco habitat à Plouha.

Comme le témoigne les diverses interventions, l'année a été bien remplie. Je soumetts donc ce rapport d'activités à votre approbation

VOTE RAPPORT D'ACTIVITES

Je vais ajouter un petit mot sur les perspectives 2011.

En ce qui concerne le fonctionnement, le principe des groupes de travail va perdurer mais nous ne sommes pas limités aux groupes existants, nous pouvons en créer d'autres. Cependant, je regrette que les membres des différents groupes ne soient pas plus nombreux. Il y a toujours de la perte en ligne au fil du temps, aussi je ne peux qu'encourager chaque membre à participer, en fonction de sa disponibilité, à un groupe de travail. Il faut du sang neuf. Cela représente environ une soirée par mois. L'année 2011, sera dans le prolongement de la fin de 2010, consacrée à une large réflexion sur les déchets qui aboutira sur un projet. Nous allons en reparler plus en détail tout à l'heure après les élections.

Les membres du Forum Citoyen continueront à être présents dans les commissions communautaires ou les groupes de travail de circonstance créés en fonction des besoins.

Vous savez qu'une délégation du pays de Guingamp s'est rendue en voyage d'études en Allemagne, plus exactement à Fribourg. La restitution de ce voyage, extrêmement riche en enseignements, débouchera sur des propositions d'actions dans des domaines aussi divers que les énergies renouvelables, l'isolation, le chauffage, la cogénération, etc Le Forum Citoyen ne sera pas être absent de cette réflexion même le dossier sur les déchets constituera notre fil rouge 2011.

En 2011, nous devons aussi nous intéresser au toilettage du site Internet de l'association. Un groupe de travail sera réuni

sous la houlette de Thierry Raffin, les volontaires sont les bienvenus

Nous l'avons évoqué lors de l'assemblée générale extraordinaire mais j'insiste sur le fait que le Forum Citoyen souhaite laisser la main concernant l'organisation des manifestations habituelles afin de se consacrer à d'autres projets et souhaite donc qu'une solution puisse être trouvée en 2011 pour la relève voire dans un premier temps la co organisation. Ces manifestations qui doivent perdurer sont celles du territoire et n'appartiennent pas au Forum Citoyen c'est pourquoi je milite pour un comité d'organisation territorial. Affaire à suivre !!!!!!! L'année 2011 sera encore bien occupée.

Je vous remercie. Nous allons maintenant procéder à l'élection des membres du conseil d'administration. Les collèges ayant disparu, le renouvellement par tiers ne peut se faire. Nous mettons donc la barre à zéro. Pour gagner du temps, j'ai interrogé chaque membre de l'ancien conseil d'administration pour lui demander s'il était volontaire ou non pour se présenter. Dix sept anciens membres sont partants. Il peut y avoir d'autres volontaires, des personnes peuvent se désister, la liste n'est pas figée.

ELECTIONS

DECHETS

Les assemblées générales extraordinaire et ordinaire sont terminées. Nous allons donc vous présenter comment nous avons l'intention de travailler sur le thème des déchets.

Il existe actuellement 4 groupes de travail. Ces personnes ont pris l'habitude de travailler ensemble. Il était hors de question de casser cette ambiance en supprimant les groupes pour le sujet qui nous intéresse cette année à savoir « les déchets » pris dans un sens très large. Chaque groupe a réfléchi comment il allait aborder ce travail. Nous sommes parvenus à la synthèse que je vais vous présenter maintenant.

Le groupe Patrimoine envisage de travailler sur l'histoire des déchets au XXème siècle, sur le territoire, avec pour double objectif de sensibiliser et montrer les relations entre nos déchets et le développement économique et l'évolution des techniques, des pratiques et des modes de consommation d'une part, et d'autre part de trouver dans les pratiques disparues des propositions pour aujourd'hui.

Le groupe Environnement envisage d'évoquer les déchets aujourd'hui: que sont ils ? d'où viennent ils ? comment sont-ils traités ? Où vont-ils ? L'objectif pouvant être là de proposer un "livre blanc" à la collectivité pour progresser sur les thèmes de l'organisation et du traitement des déchets sur le territoire, ainsi que l'information et la sensibilisation des citoyens aux moyens et bonnes pratiques actuelles.

Le groupe Solidarités a construit son action sur 3 thèmes majeurs: mettre à disposition un inventaire de l'existant en filières de valorisation (recyclage, ressourceries), rendre efficace l'information citoyenne sur les bonnes pratiques de tri et de compostage, et proposer un dispositif cible de troc/échange sur le territoire.

Le groupe Economie enfin travaillera sur les déchets dits industriels, en s'attachant à présenter les ordres de grandeurs comparés des déchets ménagers et des déchets industriels,

l'organisation et le financement du tri, de la collecte et du traitement des déchets commerciaux et industriels à partir du territoire, et de proposer des idées sur les problématiques du transport et des besoins en enfouissement.

Ce qui est intéressant dans le choix de ce thème c'est qu'il arrive après le micro trottoir de janvier 2010 au cours duquel le sujet des ordures ménagères avait été largement abordé, il arrive après le feuilleton pommeritain du printemps et de l'été et il arrive au moment où le conseil général procède au toilettage du plan départemental d'élimination des déchets ménagers et assimilés. Nous sommes donc complètement dans l'actualité.

Je vais maintenant laisser la parole à Thierry Raffin qui va vous commenter une enquête réalisée au cours du dernier trimestre et vous présenter un micro trottoir réalisé en novembre à Plouha par Yannick Perrot et Françoise Rault qui pourront aussi intervenir s'ils le souhaitent.
Ensuite ce sera tribune libre.